

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

Association GROUPE ESC CLERMONT

ACTIF	Exercice : 09-2023 - 08-2024			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	72 596,25	72 596,25	-	-
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	117 673,51	114 705,65	2 967,86	5 225,31
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	20 789,18	18 420,76	2 368,42	2 693,61
Constructions	2 247 521,47	1 194 109,09	1 053 412,38	1 034 930,93
Installations techniques, matériel et outillage industriels	53 201,56	27 766,30	25 435,26	33 244,18
Autres immobilisations corporelles	4 002 066,72	2 472 919,08	1 529 147,64	1 661 779,06
Immobilisations corporelles en cours	1 211 887,08		1 211 887,08	-
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	9 469,70		9 469,70	
Prêts	231 383,61		231 383,61	197 989,53
Autres	27 369,02		27 369,02	25 824,53
Total I	7 993 958,10	3 900 517,13	4 093 440,97	2 961 687,15
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	18 632,84		18 632,84	4 888,84
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 424 018,64	327 690,26	1 096 328,38	568 391,16
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	5 038 229,44	-	5 038 229,44	4 852 109,90
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	7 648 747,03		7 648 747,03	6 430 986,35
Charges constatées d'avance	442 021,10		442 021,10	321 172,40
Total Total II	14 571 649,05	327 690,26	14 243 958,79	12 177 548,65
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	22 565 607,15	4 228 207,39	18 337 399,76	15 139 235,80

BILAN PASSIF

Association GROUPE ESC CLERMONT

PASSIF	Exercice : 09-2023 - 08-2024	Exercice N-1
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports	5 780 372,28	5 780 372,28
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	58 597,85	30 443,19
Report à nouveau	- 163 463,88	- 2 144 057,91
Excédent ou déficit de l'exercice	1 590 249,59	2 008 748,69
Situation nette (sous total)	7 265 755,84	5 675 506,25
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	782 614,01	886 323,38
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	8 048 369,85	6 561 829,63
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II	-	-
PROVISIONS		
Provisions pour risques	694 759,65	810 521,14
Provisions pour charges		
Total III	694 759,65	810 521,14
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		
Total III bis	-	-
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 289 094,36	1 866 602,83
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 142 424,26	2 563 477,72
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 009 803,37	805 644,03
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	2 181 816,50	1 797 851,99
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	441 361,22	408 432,00
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	529 770,55	324 876,46
Total IV	9 594 270,26	7 766 885,03
Ecarts de conversion Passif (V)	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	18 337 399,76	15 139 235,80

COMPTE DE RESULTAT

Association GROUPE ESC CLERMONT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice : 09-2023 - 08-2024	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	11 767 615,75	10 426 137,53
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	921 471,29	969 571,05
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires	8 974 844,14	9 336 635,01
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	615 517,78	502 205,78
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Cotisations	6 070,00	10 620,00
Dons manuels	1 800,00	13 500,00
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits	1 520,12	1 033,87
Total I	22 288 839,08	21 259 703,24
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	7 681 417,37	7 163 248,75
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	207 562,55	121 574,60
Salaires et traitements	8 069 005,53	7 558 384,86
Charges sociales	3 721 969,41	3 500 145,11
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	553 963,08	564 930,60
Dotations aux provisions	295 327,71	259 347,78
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Aides financières	33 587,67	46 683,33
Autres charges	444 558,75	436 050,09
Total II	21 007 392,07	19 650 365,12
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 281 447,01	1 609 338,12



GROUPE ESC CLERMONT-AUVERGNE

Association

**Siège social : 4 Boulevard Trudaine
63000 CLERMONT-FERRAND**

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXCO Clermont-Ferrand

CLERMONT-FERRAND
9 avenue Léonard de Vinci – La Pardieu
63057 Clermont-Ferrand cedex 1
Tél. : +33 (0)4 73 29 42 50
Fax : +33 (0)4 73 93 58 64
e-mail : excoclermont@exco.fr

VICHY
L'Atrium - 37 avenue de Gramont
03200 Vichy
Tél. : +33 (0)4 73 29 42 53
Fax : +33 (0)4 73 93 58 64

C.R.E.G. – S.A.S. au capital de 380 610 euros – SIREN 873 200 182 RCS CLERMONT-FD – APE 6920Z – www.exco.fr

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes – Inscrite au Tableau de l'Ordre Auvergne-Rhône-Alpes – Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom



A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Groupe ESC Clermont-Auvergne relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une

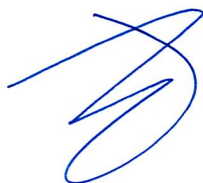
incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 janvier 2025

Pour la S.A.S EXCO CLERMONT-FD
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon - Riom

François Verdier
Mandataire social



BILAN ACTIF

Association GROUPE ESC CLERMONT

ACTIF	Exercice : 09-2023 - 08-2024			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	72 596,25	72 596,25	-	-
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	117 673,51	114 705,65	2 967,86	5 225,31
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	20 789,18	18 420,76	2 368,42	2 693,61
Constructions	2 247 521,47	1 194 109,09	1 053 412,38	1 034 930,93
Installations techniques, matériel et outillage industriels	53 201,56	27 766,30	25 435,26	33 244,18
Autres immobilisations corporelles	4 002 066,72	2 472 919,08	1 529 147,64	1 661 779,06
Immobilisations corporelles en cours	1 211 887,08		1 211 887,08	-
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	9 469,70		9 469,70	
Prêts	231 383,61		231 383,61	197 989,53
Autres	27 369,02		27 369,02	25 824,53
Total I	7 993 958,10	3 900 517,13	4 093 440,97	2 961 687,15
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	18 632,84		18 632,84	4 888,84
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 424 018,64	327 690,26	1 096 328,38	568 391,16
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	5 038 229,44	-	5 038 229,44	4 852 109,90
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	7 648 747,03		7 648 747,03	6 430 986,35
Charges constatées d'avance	442 021,10		442 021,10	321 172,40
Total Total II	14 571 649,05	327 690,26	14 243 958,79	12 177 548,65
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	22 565 607,15	4 228 207,39	18 337 399,76	15 139 235,80

BILAN PASSIF

Association GROUPE ESC CLERMONT

PASSIF	Exercice : 09-2023 - 08-2024	Exercice N-1
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports	5 780 372,28	5 780 372,28
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	58 597,85	30 443,19
Report à nouveau	- 163 463,88	- 2 144 057,91
Excédent ou déficit de l'exercice	1 590 249,59	2 008 748,69
Situation nette (sous total)	7 265 755,84	5 675 506,25
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	782 614,01	886 323,38
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	8 048 369,85	6 561 829,63
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		-
PROVISIONS		
Provisions pour risques	694 759,65	810 521,14
Provisions pour charges		
Total III	694 759,65	810 521,14
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		
Total III bis	-	-
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 289 094,36	1 866 602,83
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 142 424,26	2 563 477,72
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 009 803,37	805 644,03
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	2 181 816,50	1 797 851,99
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	441 361,22	408 432,00
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	529 770,55	324 876,46
Total IV	9 594 270,26	7 766 885,03
Ecart de conversion Passif (V)	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	18 337 399,76	15 139 235,80

 **Exco** Clermont-Ferrand
Société de Commissariat aux comptes
Compagnie Régionale de Lyon-Riom

COMPTES DE RESULTAT

Association GROUPE ESC CLERMONT

COMPTES DE RESULTAT	Exercice : 09-2023 - 08-2024	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	11 767 615,75	10 426 137,53
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	921 471,29	969 571,05
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires	8 974 844,14	9 336 635,01
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	615 517,78	502 205,78
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Cotisations	6 070,00	10 620,00
Dons manuels	1 800,00	13 500,00
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits	1 520,12	1 033,87
Total I	22 288 839,08	21 259 703,24
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	7 681 417,37	7 163 248,75
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	207 562,55	121 574,60
Salaires et traitements	8 069 005,53	7 558 384,86
Charges sociales	3 721 969,41	3 500 145,11
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	553 963,08	564 930,60
Dotations aux provisions	295 327,71	259 347,78
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Aides financières	33 587,67	46 683,33
Autres charges	444 558,75	436 050,09
Total II	21 007 392,07	19 650 365,12
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 281 447,01	1 609 338,12

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	271 357,50	101 237,64
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change	305,69	2 813,95
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	271 663,19	104 051,59
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	20 792,81	21 535,57
Différences négatives de change	2 219,52	1 638,90
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	23 012,33	23 174,47
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	248 650,86	80 877,12
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	1 530 097,87	1 690 215,24
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	112 956,19	341 400,29
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	112 956,19	341 400,29
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	273,94	21,80
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	273,94	21,80
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	112 682,25	341 378,49
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	52 530,53	22 845,04
Total des produits (I + III + V)	22 673 458,46	21 705 155,12
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	21 083 208,87	19 696 406,43
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	1 590 249,59	2 008 748,69

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Association Groupe ESC Clermont-Auvergne

Exercice 2023-2024 **Annexe aux comptes annuels**

1. L'ASSOCIATION GROUPE ESC CLERMONT - AUVERGNE

1.1 Objet

L'association a pour objet, en France et dans tous pays, directement ou indirectement :

- L'administration, la gestion et le développement d'établissements d'enseignement et de formation professionnelle initiale, qu'ils soient existants à ce jour ou à créer, et plus spécifiquement l'exercice d'activités d'enseignement en vue de la délivrance de diplômes reconnus ou non par l'Etat.
- Toute activité d'étude, de recherche, de développement, de publication ainsi que toute activité connexe en lien avec ses activités d'enseignement et de formation professionnelle initiale et continue.
- De façon complémentaire, la formation professionnelle continue et la mise à disposition de tiers, d'installations et services affectés prioritairement à l'enseignement.

1.2 Missions

Pour réaliser son objet, l'association pourra notamment :

- Obtenir les agréments en vue de l'exercice de sa mission d'enseignement et en particulier pour délivrer les diplômes, en France comme à l'étranger ;
- Assurer les missions nécessaires aux accréditations des programmes ;
- Assurer ou faire assurer la promotion et la commercialisation des programmes de formation ;

 **Exco** Clermont-Ferrand
Société de Commissariat aux comptes
Compagnie Régionale de Lyon-Riom

- Assurer les recrutements et recevoir les inscriptions des étudiants ;
- Assurer l'enseignement et la formation des étudiants ;
- Diffuser et promouvoir, par l'enseignement et la recherche, les sciences de gestion ; - Assurer les activités permettant aux élèves la meilleure insertion professionnelle ; - Favoriser l'animation du réseau des diplômés ;
- Développer toute activité favorisant l'entrepreneuriat, la création et le développement d'entreprises innovantes ;
- Gérer et assurer les moyens humains, notamment les contrats du personnel, qu'il soit permanent, vacataire ou sous quelque statut que ce soit ;
- Gérer les éléments matériels propres à l'exploitation (équipements pédagogiques, informatiques, matériels de cours, de bureaux, etc.) ;
- Gérer ou faire gérer les équipements immatériels (brevets, droits de marque, reconnaissance gouvernementale, accréditations et accords internationaux ...) ;
- Assurer toute action s'inscrivant dans sa mission d'enseignement ;
- Entretenir et développer des relations partenariales avec les entreprises, les milieux professionnels et les collectivités territoriales ;
- Développer et animer un réseau de partenariats académiques locaux, régionaux, nationaux et internationaux ;
- Et plus généralement toute mission contribuant à la réalisation de l'objet défini ci-dessus.

1.3 Moyens d'action

D'une façon générale, l'association peut se doter et user de tous les moyens autorisés par la loi ou les règlements et qui peuvent concourir ou favoriser la réalisation de son objet et notamment tous moyens humains, financiers, mobiliers, immobiliers, matériels ou immatériels.

Lesdits moyens peuvent notamment être apportés, transférés ou mis à disposition par les membres de l'association. L'association peut également disposer des mêmes moyens à l'issue d'une dévolution qui serait faite à son profit par toute association poursuivant un but similaire, conformément aux dispositions légales, réglementaires ou statutaires en vigueur.

2. METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'association Groupe ESC Clermont-Auvergne sont établis conformément aux règles du Plan Comptable Général. Les principales méthodes comptables utilisées dans ce cadre sont précisées dans cette annexe.

2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles correspond à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée réelle d'utilisation des immobilisations auxquelles ils se rapportent, soit pour l'essentiel :

. Frais d'établissement.....	3 ans
. Logiciels	5 ans
. Installations, agencements et aménagements	10 à 20 ans
. Mobilier	10 ans
. Matériel de bureau et informatique	5 ans
. Matériel de protection	5 ans

2.2. Engagements sociaux

Allocations d'ancienneté :

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2003-R-01 du 1er avril 2003 et au règlement sur les passifs, il est obligatoire de provisionner les médailles du travail et, par analogie, les allocations d'ancienneté. Celles-ci font l'objet d'une comptabilisation en provisions pour charges (Cf. notes sur le bilan §2.4).

Indemnités de fin de carrière :

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière sont évalués à 908 154 €, ce montant ne fait pas l'objet d'une provision.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations

3.1.1 Valeurs brutes (en K€)

	Valeur brute au 31.08.2023	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31.08.2024
Immobilisations incorporelles	190.27			190.27
Immobilisations corporelles	6 028.75	1 506.71		7 535.46
<i>Dont immo en cours</i>		1 211.9		1 211.9
Immobilisations financières	223.81	44.41		268.22
Total	6 442.83	1 551.12		7 993.95

3.1.2 Amortissements et provisions (en K€)

	Amortissements Au 31.08.2023	Dotations	Diminutions	Amortissements au 31.08.2024
Immobilisations incorporelles	185.05	2.26		187.31
Immobilisations corporelles	3 296.11	417.11		3 713.22
Immobilisations financières				
Total	3 481.16	419.37		3 900.53

3.2 Echéances des créances (en K€)

Créances	Montant brut		Degré de liquidité	
	Au 31.08.2023	Au 31.08.2024	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé				
Autres immo. Financières	223.81	268.22		268.22
Créances de l'actif circulant				
Avances et Acptes versés	4.89	18.63	18.63	
Créances clients	861.08	1 424.02	1 096.33	
Autres	4 852.1	5 038.23	5 038.23	
Charges constatées d'avance	321.17	442.02	442.02	
Total	6 263.07	7 191.12	6 922.9	268.22

3.3 Fonds Associatifs avec droit de reprise (en K€)

	Valeur brute au 31.08.2023	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31.08.2024
Apports en numéraires CCIT63	5 344			5 344
Reprise apports CCIT63 à FBS	436			436
Total	5 780			5 780

3.4 Variation des fonds propres (en K€)

K€

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	5 780,37				5 780,37
Ecart de réévaluation					
Réserves	30,44	28,15			58,60
Report à nouveau	- 2 144,06	1 980,59			- 163,46
Excédent ou déficit de l'exercice	2 008,75	-2 008,75	1 590,25		1 590,25
Situation nette	5 675,50				7 265,76
Fonds propres consommables	-				-
Subvention d'investissement	886,32		2,00	- 105,71	782,61
Provisions réglementées	-				-
TOTAL	6 561,82	0	1 592,25	- 105,71	8 048,37

Résultat 22/23 : 2 008 748,69€ affecté au compte Report à Nouveau pour 1 980 594,03€ et en Autres Réserves pour 28 154,66€ (E2C)

3.5 Etat des provisions (en K€)

	Valeur brute au 31.08.2023	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31.08.2024
Provisions pour litiges sociaux	40,0			40,0
Provisions allocations ancienneté	400.92	28.42	41.49	387.85
Provisions pour risques financement OPCO	369.60	266.90	369.60	266.90
Total	810.52	295.32	411.09	694.75

Provisions pour litiges :

Les risques liés à des litiges sociaux, connus au moment de l'arrêté des comptes, sont provisionnés lorsqu'il est estimé qu'il existe un risque de sortie de ressources sans contrepartie équivalente.

Provisions pour engagements sociaux : allocations d'ancienneté (387.85 k€) :

Conformément à l'évolution de la doctrine comptable, les allocations d'ancienneté sont provisionnées pour couvrir les droits acquis par les salariés en activité au 31.08.2024.

Provisions pour risques financement OPCO :

Les risques liés aux montants financés par les OPCO (opérateur de compétence) concernant les contrats d'apprentissage au 31 août 2024, connus au moment de l'arrêté des comptes, sont provisionnés.

3.6 Echéances des dettes (en K€)

Dettes	Montant brut 31.08.2023	Montant brut 31.08.2024	Degré d'exigibilité du passif		
			Echéances		
			A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (> à 2 ans à l'origine)	1 866	1 289	582	707	-
Avances et acomptes reçus	2 563	3 142	3 142	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	806	2010	2010	-	-
Dettes fiscales et sociales	1 798	2 182	2 182	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				-	-
Autres dettes	408	441	441	-	-
Produits constatés d'avance	325	530	530	-	-
Total	7 767	9 594	8 887	707	-

L'association Groupe ESC Clermont-Auvergne n'a accordé aucune sûreté réelle en garantie des dettes ci-dessus.

3.7 Charges à Payer (en K€)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivant du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	747
Dettes fiscales et sociales	1 491
Autres Dettes	71
Total	2 309

3.8 Produits à Recevoir (en K€)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivant du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	162
Autres créances	172
Intérêts courus à recevoir	58
Total	392

3.9 Charges constatées d'avance (en K€)

Montant des charges constatées d'avance incluses dans les postes suivant du bilan	Montant
Frais généraux d'exploitation	442
Total	442

3.10 Produits constatés d'avance (en K€)

Montant des produits constatés d'avance inclus dans les postes suivant du bilan	Montant
Produits d'exploitation	530
Total	530

3.11 Evénements significatifs de l'exercice

Les travaux du campus XL, financés par la SAS GROUPE ESC CLERMONT-AUVERGNE DEVELOPPEMENT ont été terminés fin août 2024. Les mobiliers et matériels informatiques immobilisés ont été refacturés par la SAS à l'Association pour un montant de 958 K€, passés en immobilisations en cours.

Une partie des travaux d'agrandissement ont directement été pris en charge par l'Association et passés en immobilisations en cours

Un bail dérogatoire a été signé entre l'Association et la SAS pour l'utilisation des locaux.

Un campus a été créé à Marrakech, SARL marocaine détenue à 100% par l'Association GROUPE ESC CLERMONT

3.12 Evénements postérieurs à la clôture

L'ouverture du campus XL a eu lieu en septembre 2024
L'Ecole a changé de nom de marque au moment de l'inauguration fin septembre 2024.
La nouvelle marque est CLERMONT SCHOOL OF BUSINESS
La 1^{ère} rentrée sur le campus de Marrakech a eu lieu en octobre 2024

4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.1. Engagements de garantie reçus accordées dans le cadre des Prêt Garantie par l'Etat (PGE) :

- Banque Société Générale, capital restant dû au 31-08-2024 : 679 934.35 €,
- Banque Populaire AURA, capital restant dû au 31-08-2024 : 608 391.01 €.

4.2. Engagements de Garantie donnés :

Néant, à l'exception des indemnités de fin de carrière mentionnées au paragraphe 1.2.

5. CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE

NEANT